

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Juin 2024

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 14 juin 2024

QUORUM N° 1

DE LA DELIBERATION N° 1 à N°7

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS : Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)

Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 14 juin 2024

QUORUM N° 1

DE LA DELIBERATION N° 8 à N°48

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 14 juin 2024

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	5
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères-Les-Palmiers (Saint-Pierre) - Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	8
AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Aiguade- Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	10
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte- Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	11
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier- Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	11
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port du Niel- Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	12
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux- Compte Financier Unique - Exercice 2023.....	13
M. ROUX : Monsieur le Maire, tous les comptes ont été adoptés. Je vous laisse la parole pour l'affectation des résultats.....	13
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2023.....	13
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères-Les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2023.....	14
AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2023.....	14

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Exercice 2024 - Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Attribution d'une subvention au 54 ^{ème} régiment d'artillerie de l'armée de Terre.....	14
AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2024 au titre de l'investissement.....	15
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de réfection du parking du gymnase des Rougières.....	15
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de réfection des voiries d'accès et de réalisation d'alvéoles au CTM.....	15
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de voirie dans les cours d'école.....	16
AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de rénovation de la toiture du stade Dégioanni au Pousset.....	16
AFFAIRE N°17 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Site archéologique d'Olbia : Travaux de requalification de l'entrée de site, de création d'un centre d'interprétation et d'un nouveau dépôt archéologique - Demande de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	16
AFFAIRE N°18 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Travaux de réhabilitation de l'Église anglicane de Costebelle - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos territoires d'abord » - contrat 2022-2027.....	17
AFFAIRE N°19 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'efficacité énergétique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'habilitation avec TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC (TE 83) pour le dépôt en groupement de CEE.....	18
AFFAIRE N°20 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rénovation énergétique de l'Espace 3000 - demande de subvention au titre du Fonds Vert.....	20
AFFAIRE N°21 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Réalisation de trois cours d'écoles oasis en 2024 - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.....	21
AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Les Salins - Port Pothuau - Demande de transfert de gestion d'une parcelle du domaine public maritime.....	23
AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Contrat de Concession de services sous forme de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Casino d'Hyères-Les-Palmiers ainsi que la réalisation d'activités contribuant à l'animation, au développement culturel et touristique de la Commune - Avenant N°3 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.....	24
AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Émission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert.....	25

AFFAIRE N°25 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - Renouvellement de convention de groupement de commandes - Marché d'analyses microbiologiques et chimiques - Autorisation de signature de Monsieur le Maire de signer la convention et d'exécuter les marchés notifiés par le coordonnateur.....	26
AFFAIRE N°26 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de six contrats d'assurances pour la Commune d'Hyères - Mise en appel d'offres ouvert.....	26
AFFAIRE N°27 - COMMANDE PUBLIQUE - COMPLEXE AQUATIQUE - Prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.....	27
AFFAIRE N°28 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.....	27
AFFAIRE N°29 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Missions d'assistance technique réglementaires dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000 - Recours à la Centrale d'Achat public Centralis.....	28
AFFAIRE N°30 - ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2023.....	30
AFFAIRE N°31 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE ARCHIVES - Acceptation d'un don de l'Association Villa Noailles - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don.....	30
AFFAIRE N°32 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique.....	31
AFFAIRE N°33 - DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE PATRIMOINE-VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET SERVICE DES ARCHIVES - Médiations - Modification de la grille tarifaire.....	31
AFFAIRE N°34 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 84 avenue de l'Arrogante cadastré section EV n°0267 formant le lot n°346 au profit de Madame Morjane MAAOUIA.....	32
AFFAIRE N°35 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 100 avenue de la Badine cadastré section EV n°0234 formant le lot n°316 au profit de M. et Mme FABRE.....	32
AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 51 avenue de la Badine cadastré section EV n°0117 formant le lot n°143 au profit de Madame Sarah CHAMBON.....	32
AFFAIRE N°37 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n°0125 formant le lot n°92 - M. et Mme DEMANGE - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	33
AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Parcelle cadastrée section EV n°0179 formant le lot n°14 - L'indivision MASSA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	33
AFFAIRE N°39 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DES PORTS - SERVICE SANTÉ, PRÉVENTION ET RISQUES - Renouvellement de la convention entre la commune d'Hyères et le centre hospitalier Marie-Josée Treffot concernant l'intervention de l'équipe mobile d'hygiène - Autorisation de signature à Monsieur le Maire.....	34

AFFAIRE N°40 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs.....	34
AFFAIRE N°41 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Îles d'Or - Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête.....	35
AFFAIRE N°42 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques sur le Port Saint-Pierre.....	35
AFFAIRE N°43 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique : Rond-point Hippolyte ADAM.....	36
AFFAIRE N°44 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée : Impasse Jean GIONO.	36
AFFAIRE N°48 - SPORTS - Dénomination du gymnase des Rougières : Gymnase Nathalie SIMON	37
AFFAIRE N°45 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - INSEE - ENQUÊTE FAMILLES 2025 - Convention de mise en œuvre de la collecte associée au Recensement de la Population 2025 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec la Direction Régionale de l'INSEE de Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	37
AFFAIRE N°46 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.....	38
AFFAIRE N°47 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT ST PIERRE - Organisation du stationnement - Modifications.....	38

(La séance est ouverte à 13 h 58, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Chers collègues, la séance est ouverte.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Thomas PHILIP.

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 26 avril 2024, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Il y a un plan de géomètre qui a été annexé à la délibération numéro 22, et 2 questions orales qui ont été posées, il y sera répondu en fin de séance. Plusieurs délibérations portent sur le Compte Financier Unique, comme le veut la réglementation, le maire ne peut pas participer aux débats, je vais donc laisser la présidence de la séance au Premier adjoint, Francis ROUX, et je reviendrai après ces sept premières délibérations.

**AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -
Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Compte Financier Unique - Exercice 2023**

Mme MANA : Mes chers collègues, je vais vous présenter en effet le CFU. Le CFU, c'est la jonction entre le compte administratif et le compte de gestion demandé par le comptable du Trésor public, c'est rassemblé, c'est la deuxième année qu'on vous le présente et je vais démarrer par celui sur la commune.

Le résultat d'exercice 2023 voit apparaître un excédent du section de fonctionnement de 24 552 820,11 euros que nous reporterons sur 2024. Dans le même temps, la section d'investissement présente un excédent de 5 940 917,53 euros que nous reporterons aussi.

Nous repréciserons que le résultat est obtenu d'une part suite à la vente en fin d'année 2023 de baux emphytéotiques au profit du Logis Familial Varois pour un montant de 13,6 millions. Et d'autre part grâce à la gestion rigoureuse et optimale mise en place par la municipalité depuis 10 ans.

Concernant la section de fonctionnement, nos dépenses de fonctionnement sont en diminution de 0,7 % que nous expliquerons essentiellement grâce à la baisse du compte énergie - électricité et du compte combustibles où nous enregistrons une baisse d'un peu plus de 1,6 million. Les coûts ont été réduits nous avons approvisionné plus, ce qui a pu compenser d'autres accélérations.

Les charges de personnel sont restées stables à 56,2 %, c'est 2,3 de plus par rapport à 2022. Nous l'expliquons par la revalorisation des grilles de rémunération que nous avons faites en mai 2023, l'augmentation du point d'indice en juillet 2023, le SMIC et le glissement vieillesse technicité.

Dans les atténuations de produits, nous avons le prélèvement dû au titre de la loi SRU qui est en baisse de 207 666 euros par rapport à 2022.

Sur les autres charges de gestion courante, nous aurons les subventions aux associations, les subventions d'équilibre que nous versons aux budgets du CCAS, de l'ordre de six millions, et à la Caisse des Écoles.

Concernant les recettes de fonctionnement, c'est plus 21,3 % par rapport au CFU 2022. Nous avons une augmentation des produits sur la fiscalité locale qui représente 60 % du budget. Les principales ressources de la Ville, c'est le produit des impôts directs qui ont progressé en 2023 suite à la revalorisation des bases fiscales de 7,1 % décidée dans le cadre de la loi de Finances.

Par ailleurs, les autres produits issus de la fiscalité locale, d'un montant de 9 621 112 euros, sont en baisse de 633 168 euros par rapport à l'exercice 2022.

Les principales variations : moins 1 405 966 euros. Cela compte tenu du ralentissement du marché immobilier, nous sommes directement impactés puisque nous touchons des droits pour tout ce qui est enregistré chez les notaires. Le prélèvement communal sur le produit des jeux est à plus 145 975 euros, cela veut dire que l'on arrive à peine à retrouver le niveau que nous avons en 2019 avant les années Covid où ça avait mis en sommeil. Les droits de place ont aussi augmenté et là aussi on retrouve donc le niveau de 2019.

Sur la DGF, nous perdons 35 200 euros. Sur les dotations de compensation, nous augmentons de 26 566 euros. Et sur les subventions et participations, nous touchons en plus 175 413 euros.

Ensuite, à noter une hausse des recettes liées au complexe aquatique qui a enregistré plus 88 169 euros. Une augmentation des recettes liées à la vente des repas scolaires, périscolaires et portage à domicile. Et une diminution des recettes liées aux droits de stationnement en lien avec la politique d'exonération que nous avons mis en place, donc une perte de 115 858 euros.

Sur les produits exceptionnels, nous avons les produits de section pour un montant de 19 879 087 euros qui inclut donc la vente des baux emphytéotiques pour un peu plus de 13 millions au Logis Familial.

Concernant le niveau d'épargne, notre épargne brute s'élève à 14 421 272 euros et le solde restant, c'est-à-dire une fois les intérêts d'emprunts déduits, constitue l'épargne nette et ça correspond donc à la quantité disponible que nous avons pour le financement de nos investissements. Cette épargne nette s'établit aujourd'hui à 12 514 649 euros, également en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Sur les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 23 903 473 euros. Et en matière d'investissements par la commune directement, nous allons dépenser 18 025 646 euros, nous les avons dépensés parce que le CFU, c'est 2023. Donc 8 852 280 euros ont été consacrés aux études et aux grands projets structurants. On retrouvera donc :

- Club House du Stade Véran,
- Photovoltaïques des ombrières sur le parking de la piscine,
- Études pour la restauration de l'Église anglicane,
- Création d'études pour la création de l'espace muséal à Olbia,
- Travaux de sécurisation de l'Espace 3000,
- Études relatives aux aménagements en lien avec Port Pothuau,
- Travaux sur les réseaux pluviaux,
- Première phase des travaux de requalification des boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Aménagements de l'avenue de Toulon, la phase une,
- Requalification de l'avenue Gambetta, phase une et démarrage de la phase deux,
- Requalification du jardin Denis,
- Aménagement d'un parking au Pyanet,
- Aménagement du rond-point des Nations Unies,
- Création ou réaménagement d'aires de jeux.

9 173 366 euros ont été consacrés aux acquisitions et aux travaux d'amélioration du patrimoine. Cela concerne :

- Les bâtiments administratifs et scolaires, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Le projet des cours oasis,
- L'aménagement de l'école de l'Almanarre, phase une,
- La remise aux normes des réseaux hydrocarbures au CTM,

- L'acquisition foncière sur la zone des Rougières,
- Les travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- L'amélioration de la piscine,
- Et l'aménagement de la salle de boxe.

Les recettes d'investissement sont, elles, composées du FCTVA et de la Taxe d'aménagement. Et nous notons comme subventions d'investissement 502 373 euros reçus du Conseil Départemental, 941 147 euros du Conseil Régional et 369 025 euros du fonds de concours métropolitain.

Je terminerai avec l'endettement communal. Nous avons poursuivi une politique de désendettement. Nous étions en 2022 à 1,11 an, nous sommes en 2023 à 0,68. On notera dans un même temps que les impôts n'ont pas augmenté sur la commune. Je vous remercie.

M. ROUX : Merci, Madame MANA. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

M. MASSUCO : On n'a même pas eu le temps de lever la main. Qui est contre ? Vous en avez même de votre majorité qui ont levé la main, vous êtes allé trop vite, me semble-t-il.

M. ROUX : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères-Les-Palmiers (Saint-Pierre) - Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Le Port Saint-Pierre, donc les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 1 295 761, 64 euros et pour la section d'investissement : 482 039,77 euros.

Pour la section d'exploitation, les dépenses réelles ont diminué de 1,49 % par rapport à 2022 avec un total de 8 133 260 euros, les opérations d'ordre liées aux amortissements augmentent de 4,84 %.

Les charges à caractère général, c'est 53 % des dépenses réelles d'exploitation.

Les charges de personnel, c'est 34 % avec une augmentation de 4,87 %, simplement parce qu'on a recentré tous les salaires sur Port Saint-Pierre qui refacture après à chaque port en fonction des heures passées.

Sur les dotations aux provisions, nous avons :

- Un risque de contentieux indemnitaire pour 93 100 euros,
- 30 513 euros de créances douteuses,
- 316 820 euros pour le gros entretien,
- 500 000 euros de dragage.

Les recettes d'exploitation évoluent de 6,58 %, elles sont issues des produits du service et du domaine avec un total de 9 536 765 euros.

Sur les recettes exceptionnelles, nous avons aussi les écritures comptables qui apparaissent, puisqu'on a tout rassemblé, liées à l'apurement des charges pour 334 000 euros.

Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation positif de 796 129 euros.

Pour la section d'investissement, c'est un total de 2 203 135 euros de dépenses réelles d'investissement. Nous avons :

- 675 105 euros pour l'accueil portuaire et l'amélioration des infrastructures,
- 62 884 euros pour la sécurité portuaire,
- 265 522 euros pour le plan d'eau et l'environnement,
- 83 200 euros pour la modernisation des services.

Le remboursement en capital de la dette totalise 1 104 371 euros portant le capital restant dû à 6 814 028 au 31 décembre 2023.

Sur les subventions d'investissement reçues, nous avons encaissé un acompte de 62 115 euros perçu au titre du financement des cuves pour la station d'avitaillement. Le solde devrait être encaissé courant 2024.

Concernant l'emprunt, sur les 700 000 euros qui avaient été budgétés, seuls 300 000 euros ont été réalisés. Il s'agissait du financement des travaux électriques sur les quais avec un taux fixe de 3,99 %, remboursable sur 15 ans.

M. ROUX : Des questions ? S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Aiguade- Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Pour le port de l'Aiguade, les résultats de clôture font apparaître un excédent d'exploitation de 17 985,26 euros et un excédent de la section d'investissement de 215 432,87 euros.

Les dépenses d'exploitation, donc ce sont les charges à caractère général qui représentent 73 % des dépenses réelles. On trouve à l'intérieur l'opération de dragage, l'entretien du domaine portuaire.

Les charges de personnel représentent 20 %, elles sont en diminution de 27,10 %, mais ce sont des vases communicants entre Port Saint-Pierre et les différents ports.

Les charges financières représentent moins de 1 % des dépenses.

Les recettes d'exploitation des produits du service et du domaine s'élèvent à 475 339 euros, cela est lié à l'augmentation des tarifs au 1^{er} avril 2023 qui a été de 5 %.

Sur la section d'investissement, nous avons 197 499 euros de dépenses réelles d'investissement, cela concerne :

- L'accueil portuaire : amélioration des infrastructures, notamment la première tranche du ponton devant l'ANA,
- Le plan d'eau et l'environnement : 48 888 euros,
- La modernisation des services : 4 966 euros.

L'autofinancement apparaît dans les recettes d'investissement avec 209 988 euros.

M. ROUX : Pas de question ? Même vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte- Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Sur la Capte, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de 78 710,61 euros et un excédent de la section d'investissement de 237 977,50 euros.

Les dépenses réelles ont diminué de 49,61 %, la forte diminution des charges résulte de deux facteurs :

- En 2022, nous avons payé une pénalité pour l'annulation du marché des travaux de modification de l'ouvrage de protection de la Capte.
- Et en 2023, nous n'avons pas eu la réalisation de l'opération de dragage de la passe du port.

Les charges à caractère général représentent 54 %.

Les charges de personnel représentent 39 %.

Les charges financières seulement 2 %.

Vous avez dans les recettes d'exploitation un total de 266 284 euros issus essentiellement du produit du service et du domaine. Nous dégageons donc un résultat d'exploitation de plus 28 090,75 euros.

Pour l'investissement, ce sont 44 812 euros de dépenses réelles d'investissement qui ont été réalisés sur 2023.

Et les recettes d'investissement ne comptabilisent que les recettes d'ordre relatives à l'autofinancement.

M. ROUX : Même vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier- Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Port Auguier, donc la section d'exploitation est à 7 886,80 euros et l'excédent de l'investissement à 99 048,92 euros.

Une évolution de 2,21 % sur les dépenses réelles d'exploitation.

Les charges à caractère général représentent 41 %.

Les charges de personnel représentent 17 %.

Les charges financières représentent 1 %.

Les recettes d'exploitation sont à 260 453 euros, une augmentation de 7,67 % liée à l'augmentation des tarifs.

Pour l'investissement, les dépenses d'investissement totalisent 160 886 euros et se répartissent sur :

- L'accueil portuaire : diagnostic, maintien des infrastructures,
- Plan d'eau et environnement,
- Modernisation des services.

Concernant la dette, le remboursement en capital totalise 27 590 euros portant le capital restant dû à 110 174,19 euros. On notera qu'un prêt est arrivé à échéance aussi sur cette année.

Sur les recettes d'investissement, l'excédent reporté de 2022 était à hauteur de 162 487 euros.

M. ROUX : Même vote ? Pour ? Abstention ? Contre ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port du Niel- Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Il reste le Port du Niel. La section s'exploitation est de 81 871,60 euros et la section d'investissement de 87 973,17 euros.

Les charges à caractère général représentent une enveloppe de 66 980 euros, soit près de 38 % des dépenses réelles.

Les charges de personnel représentent 34 %.

Sur les recettes d'exploitation, on compte les produits du service et du domaine, c'est 256 515 euros, ça représente pratiquement la totalité des recettes.

Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation de plus 21 487,67 euros.

Et pour les dépenses réelles d'investissement, c'est un total de 21 067 euros qui ont été réalisés en 2023.

M. ROUX : Même vote ? Pour ? Abstention ? Contre ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux- Compte Financier Unique - Exercice 2023

Mme MANA : Les caveaux, donc les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 81 287 euros, elles sont en hausse de 41,9 %.

Les charges à caractère général sont à 50 587 euros, elles enregistrent les frais liés à la pose de 20 caveaux au cimetière de Giens.

Les charges de personnel pour un montant de 30 699 euros.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 106 577 euros.

Et les dépenses d'investissement sur 2023 s'élèvent à 183 547 euros et ne sont constituées que par les opérations d'ordre.

M. ROUX : Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 34 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

M. ROUX : Monsieur le Maire, tous les comptes ont été adoptés. Je vous laisse la parole pour l'affectation des résultats.

M. LE MAIRE : Merci.

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : Pour l'affectation des résultats pour l'exercice 2023. On vous propose d'affecter la somme de 24 552 820,11 euros en résultat reporté et la somme de 12 677 888,53 euros sur le report d'investissement.

M. LE MAIRE : Merci. Des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 35 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères-Les-Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : On vous propose d'affecter la somme de 1 452 215,91 en résultat reporté et la somme de 1 122 472,23 euros sur le report d'investissement.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 35 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : On vous propose d'affecter la somme de 166 568,16 euros en résultat reporté et la somme de 216 068,51 euros en report d'investissement.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 35 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Exercice 2024 - Ville d'Hyères-Les-Palmiers - Attribution d'une subvention au 54^{ème} régiment d'artillerie de l'armée de Terre

Mme MANA : Le 54^{ème} régiment d'artillerie de l'armée de Terre sollicite la Ville aux fins d'octroi d'une subvention dans le cadre du quarantième anniversaire de l'installation du régiment dans la garnison d'Hyères. À l'occasion de cet évènement,

un livre de 290 pages sera édité mettant en exergue les liens unissant la ville et le régiment.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros au 54^{ème} régiment d'artillerie de l'armée de Terre.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2024 au titre de l'investissement

Mme MANA : Nous avons demandé au Département 730 000 euros pour des travaux de réhabilitation de l'Église anglicane de Costebelle. Et nous avons demandé 730 000 euros aussi pour le site archéologique d'Olbia pour les travaux de requalification de l'entrée du site, la création d'un centre d'interprétation et d'un nouveau dépôt archéologique.

M. ROUX : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de réfection du parking du gymnase des Rougières

Mme MANA : Nous avons demandé la somme de 98 000 euros pour les travaux de réfection du parking du gymnase des Rougières.

M. LE MAIRE : Même vote ? Même vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de réfection des voiries d'accès et de réalisation d'alvéoles au CTM

Mme MANA : Nous avons demandé la somme 89 000 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de voirie dans les cours d'école

Mme MANA : Là, c'est 75 000 euros que nous demandons.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour l'année 2024 au titre des travaux de rénovation de la toiture du stade Dégioanni au Pousset

Mme MANA : Nous demandons 98 000 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie. Merci, Madame MANA, je vous dis à tout à l'heure, merci pour la rapidité des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°17 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Site archéologique d'Olbia : Travaux de requalification de l'entrée de site, de création d'un centre d'interprétation et d'un nouveau dépôt archéologique - Demande de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cela vient d'être annoncé, le projet de création de l'entrée de site et d'un centre d'interprétation à Olbia entre dans les axes de financement de la Région, on ne peut pas laisser passer l'occasion. Ce projet prend tout son sens depuis que l'État a transféré le site à la Ville d'Hyères, c'était abrogé dans la loi de finances 2004, c'est devenu effectif en 2009 et Hyères se retrouve donc propriétaire du site archéologique d'Olbia avec évidemment la mission de le mettre en valeur et de le faire connaître au-delà de l'immédiat.

Ce projet d'entrée de site pour donner toute sa visibilité à un site majeur, la seule forteresse en Méditerranée, la seule forteresse massaliète en Méditerranée intégralement conservée, cela n'existe nulle part ailleurs. L'opération se monte à

2 230 000 euros, on demande 1 million à la Région, comme le disait Madame MANA, 730 000 euros au Département du Var et la commune sur fonds propres extrait 500 000 euros pour l'opération. C'est une excellente chose patrimoniale s'il en est.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

Mme BURKI : Excusez-moi, je souhaitais juste intervenir une seconde sur cette délibération. Nous sommes bien entendu favorables à cette demande de subvention à la Région, mais nous souhaitons rappeler que lors du dernier Conseil Municipal, nous avons exprimé notre choc face au projet présenté en particulier à cause de l'imposante structure en béton prévue sur le site naturel d'Olbia. Ce site est principalement naturel et non archéologique et la visibilité accrue de ce site ne peut pas entacher les autres aspects. Nous jugeons cette intervention architecturale totalement inappropriée et extrêmement mal intégrée au paysage.

M. LE MAIRE : Merci. On avait dû vous répondre, mais je vais vous répondre d'une autre façon. Si vous pensez que pour un site archéologique, on ne peut pas planter un clou avant d'avoir vérifié si c'est un site naturel et pas un site archéologique, c'est que vous ne connaissez pas la définition d'un site archéologique. Un site archéologique dans sa totalité et même dans sa périphérie puisque, par exemple, la voie qui passe entre Olbia et le site est une voie protégée qui va d'ailleurs être intégrée à la totalité d'Olbia, donc je pense que la définition n'est pas bonne. Par contre, je crois qu'il y avait eu une observation sur le mur de clôture et les colonnes en stuc présentés par l'architecte. J'ai été sensible à la remarque qui avait été faite, je l'avais d'ailleurs moi-même présentée, j'ai donc eu la DRAC et il y aura le maintien du mur actuel et non pas cette création-là, la modification. Je vous remercie de votre intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°18 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Travaux de réhabilitation de l'Église anglicane de Costebelle - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos territoires d'abord » - contrat 2022-2027

M. CARRASSAN : Dans le même contexte que précédemment à l'égard de la Région...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qui vous fait rire, Madame ?

Mme BURKI : On n'a pas voté.

M. LE MAIRE : Votre intervention va faire changer les votes ? Je ne suis pas sûr.

Mme BURKI : En fait, nous étions pour, Monsieur le Maire, il n'y avait pas de problème.

M. LE MAIRE : Alors, l'Église anglicane.

M. CARRASSAN : Toujours en se situant dans les axes de financement de la Région, il y a un autre projet qui peut en bénéficier. Il y a à la Région un contrat qui s'appelle « Nos territoires d'abord » et ce contrat pourrait accueillir la restauration de la chapelle anglicane de Costebelle en ruine depuis des décennies. C'est un projet patrimonial bien entendu de transformer cette ruine en un lieu culturel capable de recevoir aussi bien des conférences, des réunions ponctuelles, etc. C'est une excellente chose en souvenir de la reine Victoria qui a séjourné dans le coin avec une suite impressionnante, près de 200 personnes, en 1892. Et si la reine Victoria avait choisi de séjourner à Hyères, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'était pas parce que le tourisme hivernal à Hyères était en plein essor, au contraire, il commençait à décliner parce que le train amenait beaucoup de touristes, qui la faisaient fuir, vers Cannes et Nice. Tandis qu'à Hyères, on respirait encore, voilà pourquoi Victoria a laissé son empreinte indélébile sur la commune.

Cette chapelle va être restaurée bien entendu, c'est un très beau projet, le coût de l'opération est estimé à 2,5 millions d'euros donc dans le cadre du contrat régional « Nos territoires d'abord », nous demandons :

- À la Région pour 468 000 euros,
- Au Département du Var pour 730 000 euros,
- À la Métropole pour 360 000 euros,
- À la Fondation du Patrimoine : 312 000 euros,

Et la commune extraira de ses fonds propres 630 000 euros pour boucler l'opération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°19 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'efficacité énergétique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'habilitation avec TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC (TE 83) pour le dépôt en groupement de CEE

M. GIRARDO : Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Par délibération du 24 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SYMIELEC, aujourd'hui dénommé TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR (TE 83).

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler afin de pouvoir présenter les dossiers où la commune d'Hyères procède à d'importants travaux d'efficacité énergétique.

L'article L.221-7 du code de l'énergie permet aux personnes éligibles de se regrouper afin d'atteindre le seuil d'économies d'énergie défini par arrêté. La convention objet de la présente délibération s'inscrit dans ce cadre.

L'objet de cette convention est d'habiliter TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR, par une démarche groupée, à obtenir pour le compte de la Ville d'Hyères les certificats d'économies d'énergie correspondant aux travaux de maîtrise énergétique qu'elle réalise. TE 83 reverse alors 90 % des fonds issus de la valorisation des CEE à la commune. Les 10 % conservés représentent les frais de gestion et de fonctionnement du service.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Oui, Monsieur MARTIN.

M. MARTIN : Bonjour à tous. Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération, car il est évident que de bénéficier du dispositif des certificats d'économies d'énergie pour notre commune est une bonne chose pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, notamment de bâtiments publics. Et c'est une bonne chose aussi que de le faire avec TE 83 qui est là pour nous accompagner dans nos projets.

On ne va pas revenir sur la liste des travaux qui vont dans le bon sens, même si, çà et là, on pourrait attendre plus de volontarisme de la part de la commune. Mais il y a un endroit que je voudrais cependant évoquer avec vous, c'est celui de la piscine municipale et en particulier son exceptionnel bassin extérieur que beaucoup de communes nous envient. Il semble que vous ayez fait baisser de quelques degrés la température de ce bassin, rendant la baignade des jeunes enfants difficile. Vous avez fait cela pour des raisons de maîtrise des coûts énergétiques, ce qui est understandable encore plus dans un contexte d'inflation des énergies. Il semble aussi que cette piscine ne soit pas couverte en dehors de ses heures d'ouverture, ce qui est énergivore. Je veux dire que si elle était couverte, nous pourrions espérer un gain d'au moins trois degrés, ce qui serait compatible avec la biologie des jeunes enfants pour une dépense en énergie absolument identique. Au passage, cela éviterait également une évaporation importante et la sobriété en matière de consommation d'eau serait améliorée.

Donc mon idée est toute simple, peut-on rendre éligible au CEE ce type de travaux de couverture pour aller vers une solution gagnant-gagnant pour le développement durable et pour les usagers ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci, c'est une idée que je soumettrai aux services techniques, si elle est efficiente, on va voir dans quelles conditions elle peut être suivie. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N°20 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rénovation énergétique de l'Espace 3000 - demande de subvention au titre du Fonds Vert**

M. GIRARDO : Par délibération du 26 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000.

Dans ce cadre, et conformément aux objectifs poursuivis par l'État en matière de performance énergétique des bâtiments publics, il convient de solliciter le Fonds Vert pour une aide financière à la réalisation de ces travaux.

Cette demande d'un montant total de 1,8 million d'euros concerne le volet ingénierie (la maîtrise d'œuvre) des travaux de rénovation énergétique, ainsi que les travaux en eux-mêmes, selon les plans de financement ci-après :

- Ingénierie. Coût de l'opération : 668 477,35 euros HT, participation :

- Fonds Vert : 186 000 euros,
- Région : 186 000 euros,
- Département : 52 000 euros,
- Agence National du Sport : 31 000 euros,
- CEE : 10 000 euros,
- Autofinancement : 203 477,35 euros.

- Partie travaux. Coût de l'opération (dont assistants techniques) : 5 798 360,34 euros HT.

- Fonds Vert : 1 614 000 euros,
- Région : même chose,
- Département : 448 000 euros,
- Agence Nationale du Sport : 269 000 euros,
- CEE : 70 000 euros,
- Autofinancement : 1 783 360,34 euros.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

M. LE MAIRE : Oui, Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Nous ne voterons pas en faveur de cette délibération, non pas parce que nous sommes opposés aux économies d'énergie bien au contraire, mais nous sommes contre un projet dont le coût a explosé de 5 millions en avril 2022 à 12 millions en mars 2023 pour atteindre désormais la somme de 24 millions d'euros. Nous avons largement exprimé notre désaccord, nous déplorons évidemment l'absence d'un véritable chiffrage pour une reconstruction.

Pour revenir sur l'objet de cette délibération et en réponse à Monsieur ROUX qui soutenait, lors du Conseil Municipal dernier, la rénovation de l'Espace 3000 pour accéder au dispositif Fonds Vert et donc obtenir une subvention de 1,8 million HT, il me semble que la reconstruction pourrait offrir à la commune de belles opportunités. Peut-être des subventions plus conséquentes du Département, de la Région, ainsi que des Fonds de concours intercommunaux. Mais là encore, étant donné que rien n'est chiffré, du moins rien ne nous est proposé, vous admettez qu'il nous est impossible de nous prononcer. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°21 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT
DURABLE - Réalisation de trois cours d'écoles oasis en 2024 - demande de
subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

M. GIRARDO : Le concept « cour oasis » consiste à restructurer et à végétaliser les cours d'école, tout en désimperméabilisant les sols, au bénéfice d'un mieux-être des enfants scolarisés et d'une renaturation de leur environnement.

La commune a expérimenté pour la première fois ce type d'aménagement en 2023 à l'école Alexis Godillot. L'expérience étant probante, il a été décidé, avec le soutien des équipes pédagogiques et du CAUE du Var, de développer le concept au travers d'une programmation pluriannuelle de travaux.

La première phase de ce programme en 2024 concerne trois écoles : Costebelle, Les Mouettes et Françoise Dolto. Les travaux prévus à l'été 2024 mettent l'accent sur la renaturation et la végétalisation des espaces, avec une importante

désimperméabilisation permettant des gains très significatifs en termes de déconnexions des surfaces du réseau des eaux pluviales.

Ces objectifs rejoignent les exigences de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de laquelle une aide financière globale de 128 500 euros.

Pour le coût de l'opération de l'école Costebelle : 209 840,22 euros HT.
Financement :

- Agence de l'Eau : 45 000 euros,
- Région : 68 000 euros,
- Département : 54 400 euros,
- Autofinancement : 42 440,22 euros.

Pour l'école Les Mouettes, coût de l'opération : 239 425,66 euros. Financement :

- Région : 78 000 euros,
- Département : 62 400 euros,
- Agence de l'Eau : 51 000 euros,
- Autofinancement : 48 025,66 euros.

Pour l'école Dolto, coût de l'opération : 162 929,43 euros. Participation :

- Région : 54 000 euros,
- Département : 43 200 euros,
- Agence de l'Eau : 32 500 euros,
- Autofinancement : 33 229,43 euros.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces demandes.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? J'attire votre attention sur le fait que (42 :44) qui a en charge ce sujet-là, a trouvé notre initiative sur l'école Godillot suffisamment exemplaire pour en faire un exemple pour l'ensemble du département du Var. On a eu récemment une réunion avec toutes les communes qui sont venues voir ce que l'on avait fait, ce n'était pas extraordinaire, mais en tous les cas la volontaire était intéressante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Les Salins - Port Pothuau - Demande de transfert de gestion d'une parcelle du domaine public maritime

M. LE MAIRE : Direction de la Transversalité, les Salins, Port Pothuau, demande de transfert de gestion, je vous rappelle l'histoire. Il y a déjà quelques années, l'État a proposé à la commune le transfert de la gestion du Port Pothuau. S'en sont suivies de très longues conversations qui ont d'abord abouti au fait de transférer à la fois la partie maritime et la partie terrestre, étant entendu que ça a toujours été très complexe pour la partie maritime dans la mesure où l'État continuait son activité militaire. La superposition de deux territoires, militaire et civil, rendait les choses particulièrement impossibles. Dans ces conditions-là et en faisant en sorte que l'accès au port soit maintenu, nous demandons simplement le transfert de la partie terrestre pour que l'on puisse refaire tout ce qui est parking et les voies qui sont en arrière plan, étant entendu qu'on a aussi l'accord de la Défense de pouvoir réaliser un quai d'accueil pour la navette que nous souhaitons installer entre les différents ports : Pothuau, Ayguade, Salins.

Je vous demande donc l'autorisation de ce transfert de gestion du domaine public maritime sur sa partie terrestre. Monsieur MARTIN.

M. MARTIN : Monsieur le Maire, nous sommes favorables à ce que la commune devienne gestionnaire du périmètre portuaire des Salins en vue d'une requalification du site. Mais nous espérons que le futur projet, pour une fois, nous sera présenté avant le bouclage complet du dossier, pas comme Olbia par exemple, pour ne parler que du passé récent. Et que nous pourrions en débattre non pas pour polémiquer, mais pour que sorte de terre une belle réalisation et surtout une réalisation qui respecte l'identité des Salins et fasse de ce joli coin de Hyères quelque chose empreint d'authenticité.

Je profite aussi de cette délibération pour évoquer la conduite *Sealine* et le Saint-Christophe qui, depuis 20 ans, faisait les allers-retours à Porquerolles pour amener de l'eau et qui donc « stationnait » aux Salins, point de départ. J'ai été un petit peu surpris que le 31 mai et le 2 juin, il fasse encore des allers-retours dans la mesure où je pensais que la conduite d'eau était réalisée depuis le 24 mai, je crois. Donc je m'interroge, est-ce que cette conduite fonctionne bien, c'est la seule question qui me venait à l'esprit par rapport à cela.

M. LE MAIRE : Je n'étais pas au port pour savoir où il allait, normalement je crois que maintenant il continue ses livraisons d'eau à Port-Cros et au Levant, et il est en « joker » s'il y avait un problème sur le *Sealine*. Et c'est pour Port-Cros et le Levant puisque, là, il n'y a pas de *Sealine* et il faut bien apporter l'eau.

M. MARTIN : Je l'ai vu à Porquerolles, c'est pour ça que...

M. LE MAIRE : Peut-être qu'il est allé en touriste à Porquerolles, mais il n'y a pas de problème pour le fonctionnement du *Sealine*. D'ailleurs si certains d'entre vous étaient venus pour l'inauguration du *Sealine*, ils auraient la qualité de la réalisation. L'autre intervention que je voulais faire sur les Salins que j'ai oublié de faire, c'est que ce transfert de gestion est fondamental pour permettre aux quatre commerces qui sont sur le domaine maritime, pour ne pas les citer : Pothuau, Frégate, Le Swan et la Salad'Hyères, de demeurer. En effet, l'État ne va plus leur accorder l'autorisation d'occupation du domaine public, alors qu'avec le transfert nous pouvons, nous, leur apporter des autorisations de moyenne durée de telle façon qu'ils puissent faire les investissements et améliorer l'intendance. Donc c'est tout à fait fondamental et cette délibération doit rassurer les intéressés, étant bien entendu qu'il y aura un appel à candidatures néanmoins puisqu'il s'agit d'occupation du domaine public.

Je mets aux voix si vous voulez bien. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Contrat de Concession de services sous forme de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Casino d'Hyères-Les-Palmiers ainsi que la réalisation d'activités contribuant à l'animation, au développement culturel et touristique de la Commune - Avenant N°3 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. LIBESSART : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Contrat de concession signé entre la commune et le Casino d'Hyères sous le générique SAS CDTH qui a été signé le 24 novembre 2017 avec une prise d'effet le 1^{er} avril 2018 pour une durée de 18 ans initialement. On avait deux avenants de recalage des travaux qui étaient intervenus en décembre 2019 et avril 2021. Donc en l'état, l'avenant qui vous est proposé vient répondre à la crise de la Covid 19 qui a frappé de plein fouet le Casino des Palmiers comme tous les commerces où là encore une fermeture administrative leur avait été imposée sur une période de 289 jours sur les 2 exercices comptables du Casino. Cela sans compter toutes les mesures de restriction des horaires qu'ils ont subies par la suite, le pass sanitaire, les gestes barrières, donc le taux de fréquentation a été impacté sur une période beaucoup plus longue que la fermeture administrative proprement prononcée au niveau national.

L'établissement a transmis des comptes et on a pu constater que sur la période 2020 - 2022, l'indice générique bien connu des experts-comptables, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), faisait apparaître sur cette période cumulée de 2020 à 2022 plus de 2 155 000 euros de perte, ce qui représentait 15 % de l'EBE qui, converti en année, représentait 2,8 années d'exploitation. Dans ce contexte, le délégataire a

donc sollicité une prorogation d'une durée de 2 ans du contrat de concession de la délégation de service public pour le porter à 20 ans.

Du point de vue du code de la commande publique, il n'y a aucune difficulté sur cette demande, le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par les circonstances qu'une autorité concédante diligente ne peut pas prévoir. Cela constitue également une circonstance qu'une autorité diligente ne peut pas prévoir au sens des dispositions autorisant sur le principe la modification du contrat par voie d'avenant, donc cette prolongation de deux ans ne change ni la nature ni l'économie globale du contrat. Et ayant été calculée sur la base du prévisionnel, cette prorogation de deux ans va leur permettre, sur la fin du contrat, de rattraper ce déficit de l'Excédent Brut d'Exploitation de deux millions d'euros. Des travaux doivent être effectués en contrepartie par le délégataire, donc un planning des travaux à jour qui est également réajusté avec quelques modifications mineures.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX
Ne prend pas part au vote : 1 (Madame Lucette RIDONTALE)

AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Émission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert

Mme MANA : Le marché relatif aux prestations d'émission, d'impression et de diffusion de titres restaurant arrive à terme le 31 décembre 2024. Il convient donc dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un marché ordinaire à prix unitaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce marché sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert avec un maximum annuel de 1,3 millions d'euros TTC.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°25 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES -
Renouvellement de convention de groupement de commandes - Marché
d'analyses microbiologiques et chimiques - Autorisation de signature de
Monsieur le Maire de signer la convention et d'exécuter les marchés notifiés
par le coordonnateur**

M. THIEBAUD : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit tout simplement d'autoriser notre maire à renouveler une convention avec la Métropole. Cette convention a pour objet un marché d'analyses microbiologiques et chimiques des eaux et des sédiments, soit en gestion préventive soit en gestion de crise, c'est un renouvellement pour quatre ans.

Pour ce qui concerne notre commune, le plafond est fixé à 15 000 euros HT pour le lot numéro 1 qui concerne les analyses microbiologiques et à 10 000 euros HT pour le lot numéro 2 qui concerne les analyses physico-chimiques, la Métropole gérant ce groupement de commandes.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°26 - COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de six
contrats d'assurances pour la Commune d'Hyères - Mise en appel d'offres
ouvert**

M. LIBESSART : Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes dans le cadre du marché relatif aux contrats d'assurances dommages aux biens, flotte véhicules, embarcations, tous risques expositions, responsabilité civile de la commune et protection fonctionnelle des agents et des élus qui arrivent à leur terme à la fin de cette année.

De ce fait, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres afin de permettre la continuité des prestations relatives à ces contrats. On se retrouve comme l'année dernière à la même époque avec des lots qui ont été regroupés par type de risques, donc vous avez six lots avec six estimations qui ont été faites par les services.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°27 - COMMANDE PUBLIQUE - COMPLEXE AQUATIQUE -
Prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie - Marché mixte - Mise
en appel d'offres ouvert**

M. ROUX : Prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie, marché mixte, donc c'est un accord-cadre à bons de commande concernant ce nettoyage qui arrive à échéance le 2 novembre 2024.

De ce fait, il convient de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un marché mixte afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Pour ce marché, on a une part à prix global et forfaitaire, et une part en accord-cadre à bons de commande. La part à prix global et forfaitaire est estimée pour une année à 315 582 euros TTC. Et la part en accord-cadre à bons de commande est affectée des montants annuels suivants :

- Minimum : 3 000 euros,
- Maximum : 80 000 euros.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LIBESSART : Monsieur le Maire, excusez-moi de reprendre la parole. Sur la délibération précédente quand même un élément important pour tous les membres du Conseil Municipal, par rapport aux montants que vous avez reçus des lots et ce qui a été modifié dans l'intervalle. Le lot numéro 4 qui était initialement à 3 500 euros, qui correspond à tous risques expositions, est en réalité à 7 000 euros. Je préfère le préciser parce que, quand vous recevrez le compte-rendu, il y a une modification substantielle par rapport aux expositions qui a été ajustée. Merci.

M. LE MAIRE : C'est noté, merci.

**AFFAIRE N°28 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture
d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Marché
mixte - Mise en appel d'offres ouvert**

M. GIRARDO : Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres au 1^{er} janvier 2025. Afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la commune, il convient d'intégrer à ce marché les besoins concernant :

- D'une part, la fourniture d'électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord-cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites basse tension supérieurs à 36 KVA et les sites basse tension inférieurs ou égaux à 36 KVA,

- D'autre part, la fourniture d'électricité pour le chauffage d'une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites haute tension et sur les sites basse tension supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose de trois lots :

- Lot numéro un : sites haute tension,

- Lot numéro deux : sites basse tension supérieurs à 36 KVA en marché mixte,

- Lot numéro trois : sites basse tension inférieurs ou égaux à 36 KVA en marché mixte.

Le lot numéro un est un marché ordinaire estimé à 448 890 euros TTC. Les lots numéro deux et trois sont des marchés mixtes comprenant une part en marché ordinaire à prix unitaires et une part en accord-cadre à bons de commande.

Les estimations pour le lot numéro 2 sont de 362 814 euros TTC pour un minimum de 25 000 euros TTC et un maximum de 150 000 euros TTC.

Le lot numéro 3, 314 311 euros TTC, pas de minimum et un maximum de 50 000 euros TTC.

À noter que cette présente délibération remplace la délibération numéro 13 du 23 février 2024, vu évolution du contrat vers un marché mixte. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°29 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Missions d'assistance technique réglementaires dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000 - Recours à la Centrale d'Achat public Centralis

M. GIRARDO : Par délibération numéro 22 du 5 avril 2024, Monsieur le Maire a été autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin de désigner les entreprises qui assureront les missions d'assistance technique réglementaire dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000. Cette procédure se composait des cinq lots séparés suivants :

- Lot numéro un : Mission de contrôle technique,

- Lot numéro deux : Mission de coordination de la sécurité et protection de la santé,
- Lot numéro trois : Mission d'étanchéité à l'air,
- Lot numéro quatre : Mission d'étude géotechnique,
- Lot numéro cinq : Mission de gestion des déchets.

Au final, il est décidé de recourir aux services de la centrale d'achat public CENTRALIS spécialisée dans la construction du bâtiment pour désigner les assistants techniques à la maîtrise d'ouvrage dans l'acte de construire :

- Pour le lot numéro un : Mission de contrôle technique,
- Pour le lot numéro deux : Mission de coordination de la sécurité et protection de la santé,
- Pour le lot numéro quatre : Mission d'étude géotechnique.

En outre, il existe un besoin supplémentaire afin de désigner un assistant technique à la maîtrise d'ouvrage relatif aux diagnostics amiante, plomb et termites, qui peut être également satisfait par le recours à la centrale d'achat.

Les devis recueillis :

- Le contrôle technique, dévolu à la société SOCOTEC CONSTRUCTION, pour un montant de 92 783 euros HT,
- La coordination de la sécurité et de la protection de la santé, dévolu à la société SOCOTEC CONSTRUCTION, pour un montant de 24 337 euros HT,
- Les études géotechniques, dévolues à la société HYDROGÉOTECHNIQUE, pour un montant de 26 950 euros HT,
- Le diagnostic amiante, plomb et termites, dévolu à la société AC ENVIRONNEMENT, pour un montant de 2 845 euros HT.

L'estimation financière de ces services auprès de CENTRALIS s'élève ainsi à 146 915 euros HT, soit 176 298 euros TTC.

L'ensemble de ces prestations dépassent le seuil de 215 000 euros HT, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces demandes.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

AFFAIRE N°30 - ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2023

Mme MARINO : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération courante, on la prend chaque année, ça concerne l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs. Le montant fixé par le préfet, on a une IRL de base et une IRL majorée et on demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le taux de ladite indemnité avant sa fixation définitive par arrêté de Monsieur le Préfet.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°31 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE ARCHIVES -
Acceptation d'un don de l'Association Villa Noailles - Autorisation à
Monsieur le Maire de signer le contrat de don**

M. CARRASSAN : Notre service des Archives est riche de 5 200 pièces d'architecte qui ont été données par Émile DAVID, le fils de Léon DAVID qui a exercé son activité d'architecte pendant une cinquantaine d'années sur la ville d'Hyères. Donc nous avons toute sorte de dessins, de planches, de croquis, de calques concernant un grand nombre de villas.

Ces 5 200 pièces d'architecte pourraient s'enrichir de 109 pièces supplémentaires qui sont actuellement depuis quelques années à la villa Noailles. Alors évidemment on accepte cela sans problème, mais c'est l'occasion pour moi de souligner que cette association villa Noailles est une très ancienne association de l'ordre de 30 ans. Elle a été créée, j'en ai été un artisan, au moment où la Ville d'Hyères était propriétaire de la villa Noailles et au moment où la Ville d'Hyères a décidé d'en assurer la restauration, d'être le maître d'ouvrage de cette restauration. Si la Ville d'Hyères était propriétaire, c'est parce qu'elle l'avait achetée aux anciens propriétaires qui n'en voulaient plus et elle l'avait achetée dans un état au bord de la ruine. Tout cela pour vous dire que la Ville d'Hyères a payé l'acquisition et qu'elle a ensuite payé la restauration avec ses partenaires, elle a payé deux fois donc on peut dire sans aucun excès que c'est la Ville d'Hyères qui a sauvé la villa Noailles. Donc l'association aujourd'hui fait un petit retour que nous acceptons sans hésitation. Monsieur le Maire, acceptez-vous ce don ?

M. LE MAIRE : Ce sont des pièces remarquables donc ça équivaut à tout ce que vous avez dit. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°32 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique

M. CARRASSAN : Il y a une boutique au Musée de la Banque, tout le monde le sait, et cette boutique se porte bien financièrement. Ce n'est pas dans la délibération, mais les produits de la boutique, ce doit être à peu près 50 000 euros sur l'année écoulée, si l'on ajoute la billetterie, c'est à peu près le double, c'est-à-dire 100 000 euros, ce qui n'est pas négligeable et ce qui montre bien que le public s'y presse très souvent et très largement.

La délibération concerne de nouveaux produits qui rentrent dans le cadre de la boutique, vous avez la liste, je ne vais pas la passer en revue, il y a un parapluie, un porte-monnaie, un éventail, c'est très « liste de Prévert ».

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

AFFAIRE N°33 - DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE PATRIMOINE-VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET SERVICE DES ARCHIVES - Médiations - Modification de la grille tarifaire

M. CARRASSAN : Ce sont les médiations qui sont concernées et les visites, ça va se toucher du doigt ce week-end avec les Journées nationales de l'archéologie sur le site d'Olbia. Jusqu'à présent, pour avoir des visites guidées auprès du service d'art et d'histoire, c'était cinq euros par personne et ça passe à sept. Et ensuite, il y a une modification concernant la médiation scolaire et périscolaire, les groupes scolaires du premier degré hors commune paieront 100 euros, c'est gratuit pour la commune. Les groupes scolaires du second degré paieront 100 euros et les groupes périscolaires hors commune paieront également 100 euros. Une petite modification des tarifs.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

AFFAIRE N°34 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- La Capte - Aliénation du bien situé 84 avenue de l'Arrogante cadastré section
EV n°0267 formant le lot n°346 au profit de Madame Morjane MAAOUIA

M. CORNILEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les trois délibérations suivantes concernent des ventes de baux emphytéotiques à la Capte.

La première concerne Madame Morjane MAAOUIA pour le lot 346 du lotissement de la Capte situé au 84 avenue de l'Arrogante. Cette dame est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2026 et sa parcelle fait 402 mètres carrés, elle supporte une maison de 37 mètres carrés, un garage de 15 mètres carrés et une chambre indépendante de 10 mètres carrés environ. Le prix est de 311 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°35 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- La Capte - Aliénation du bien situé 100 avenue de la Badine cadastré section
EV n°0234 formant le lot n°316 au profit de M. et Mme FABRE

M. CORNILEAU : Monsieur et Madame FABRE pour le lot numéro 316 de ce lotissement de la Capte au 100 avenue de la Badine. Ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2056, la parcelle est d'une superficie de 374 mètres carrés, elle supporte une maison de 116 mètres carrés, un garage de 21 mètres carrés et une terrasse de 15 mètres carrés. Le prix fixé est de 314 000 euros.

M. LE MAIRE : Même vote ? Même vote, merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- La Capte - Aliénation du bien situé 51 avenue de la Badine cadastré section
EV n°0117 formant le lot n°143 au profit de Madame Sarah CHAMBON

M. CORNILEAU : Madame Sarah CHAMBON pour le lot numéro 143 au 51 avenue de la Badine, elle est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2062. La parcelle fait 335 mètres carrés et supporte une maison de 92 mètres carrés environ. Le prix fixé est de 234 000 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Même vote, je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°37 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n°0125 formant le lot n°92 - M. et
Mme DEMANGE - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. CORNILEAU : Monsieur et Madame DEMANGE ont le lot numéro 92 du lotissement communal de l'Ayguade. Monsieur et Madame DEMANGE ont fait des travaux de surélévation et ces travaux ont obtenu une attestation de non contestation de la conformité le 19 février 2024.

Par conséquent, comme d'habitude dans ce Conseil Municipal, nous accordons 29 ans supplémentaires à ce bail emphytéotique.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE
- La Capte - Parcelle cadastrée section EV n°0179 formant le lot n°14 -
L'indivision MASSA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de
durée

M. CORNILEAU : L'indivision MASSA pour le lot numéro 14 du lotissement communal de la Capte au 5 traverse du Bouvet. Là aussi, des travaux de surélévation et de changement de menuiseries qui ont obtenu une attestation de non contestation de la conformité le 21 septembre 2023. Nous accordons donc les 29 ans supplémentaires.

M. LE MAIRE : Merci. Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 42 VOIX

1 ABSTENTION : Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°39 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DES PORTS - SERVICE SANTÉ, PRÉVENTION ET RISQUES - Renouvellement de la convention entre la commune d'Hyères et le centre hospitalier Marie-Josée Treffot concernant l'intervention de l'équipe mobile d'hygiène - Autorisation de signature à Monsieur le Maire

M. THIEBAUD : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit simplement d'autoriser Monsieur le Maire à signer une prolongation de la convention que nous avons avec l'équipe mobile d'hygiène de l'hôpital qui est composée d'un médecin, en l'occurrence c'est une doctoresse spécialisée, et d'un cadre hygiéniste, donc une infirmière diplômée en ce domaine. Cette équipe mobile d'hygiène intervient à la demande de notre propre service Santé prévention et risques dans le cadre d'expertises, d'audits, de conseils ou de formation des agents. On sait par exemple que cette année, je vois le directeur, le responsable du service Santé au fond de la salle, nous allons beaucoup intervenir avec elle en matière de lutte contre les légionelles dans les écoles ou dans les bâtiments communaux. Nous avons, dans le même esprit, proposé au service Éducation que cette équipe mobile d'hygiène nous fasse un audit du fonctionnement du petit lavage dans les écoles, sachant qu'il s'agit d'améliorer l'hygiène dans ce domaine. Voilà le genre de travaux que l'on demande à cette équipe mobile d'hygiène et cela nous coûte une subvention que nous versons de 3 300 euros par an.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°40 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs

M. LE MAIRE : Il y a une taxe locale qui est payée chaque année et qui subit un ajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages. Ce taux de variation est de 4,8 % pour 2023 et donc on l'applique aux dispositifs publicitaires et préenseignes, supports numériques, c'est donc une mécanique que l'on fait chaque année.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°41 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Îles d'Or - Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête

Mme RITONDALE : Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion du Parcours des Arts en Fête, diverses animations sont programmées les 6 et 7 juillet 2024 sur la Place République. Pour les besoins de cette manifestation, cette place devra être disponible et le marché hebdomadaire devra être déplacé le samedi 6 juillet.

Afin d'assurer la continuité du marché des Îles d'Or, il est donc proposé de déplacer la totalité des commerçants non sédentaires habituellement installés Place République sur l'avenue Gambetta, dans sa partie comprise entre l'avenue Dunan et l'avenue du 8 Mai.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°42 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques sur le Port Saint-Pierre

Mme RITONDALE : Un ensemble d'espaces publics des quais du Port Saint-Pierre ne comporte pas de dénomination officielle. Afin de faciliter un peu les livraisons des commerces et des personnes, il a été convenu de donner des noms. Ces noms-là ont été proposés au Conseil portuaire qui a validé certains noms et nous en a donné d'autres. Donc, nous allons dénommer :

- Le quai Florence ARTHAUD,
- Le quai Marcel Baron BICH,
- Le quai Loïc CARADEC, le navigateur qui a disparu en 1978,
- Le quai Éric TABARLY qui a disparu en mer en 1998,
- La traverse du DONATOR qui est une épave qui a été coulée par le torpilleur.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°43 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique : Rond-point Hippolyte ADAM

M. LE MAIRE : Le Rond-point Hippolyte ADAM, si quelqu'un sait qui est Hippolyte ADAM, vous levez la main, mais Madame RITONDALE doit le savoir, je ne sais pas où elle est allée le chercher.

Mme RITONDALE : Je vais vous le dire ! Madame la Directrice de l'école Guynemer avait des soucis de livraison et c'est pour cela qu'elle nous a demandé de donner un nom au petit rond-point qui se trouve devant la maternelle de Guynemer. Alors évidemment, nous sommes allés chercher dans les archives et nous avons trouvé Hippolyte ADAM. C'était un banquier qui, à la fin du 19^{ème} siècle, avait fait la ligne ferroviaire entre Hyères et Saint-Raphaël, il a donc développé la voie ferrée du littoral à Hyères.

M. LE MAIRE : Nous en sommes très heureux. Pas d'opposition ? Il fait l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°44 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée : Impasse Jean GIONO

Mme RITONDALE : Là, c'est pareil, le problème est qu'il y avait l'avenue Frédéric Mistral, il y avait l'impasse Frédéric Mistral, donc il fallait trouver un autre nom et nous avons proposé Jean GIONO qui est quand même un Méditerranéen, c'est vrai qu'il est mort lui aussi, mais...

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux me permettre de rajouter un point à l'ordre du jour, Madame BIVILLE, si vous en êtes d'accord ? Je vous raconte l'histoire. Je reçois deux professeurs de Gustave Roux qui viennent avec quatre jeunes, trois de troisième et un de sixième, qui m'expliquent qu'ils ont travaillé toute l'année sur l'égalité, c'est bien, identité, équité, mais notamment sur l'égalité homme-femme, c'est vrai que c'est important et d'actualité. Et ce faisant, ils me disent qu'il n'y a pas beaucoup de bâtiments dans Hyères qui ont des noms féminins, je suis bien obligé de le reconnaître, mais c'est l'histoire qui le veut. Et ils ajoutent : « Nous, on aimerait bien que notre gymnase porte le nom d'une femme », c'est leur gymnase et le gymnase des Rougières. Je leur dis pourquoi pas et ils me font trois ou quatre propositions, l'une difficile à accepter, c'était une femme remarquable, Camille MUFFAT, une grande nageuse, mais décédée. Et puis Nathalie SIMON, Hyéroise,

planche à voile, etc., donc c'est ce qu'ils ont préféré. Donc, si vous en êtes d'accord, on appellerait « Complexe sportif des Rougières » parce qu'il y a quatre salles à l'intérieur, il y a le gymnase, mais il y a aussi la salle de l'escrime, la salle du judo qui ont d'ailleurs parfois des noms, et donc on appellerait le gymnase « Gymnase Nathalie SIMON ». C'est vrai que l'on fait rarement de la planche à voile dans le gymnase, mais c'est une belle image de reconversion. Si vous en êtes d'accord, je le soumetts à délibération parce que je pense qu'il faut le soumettre à délibération.

AFFAIRE N°48 - SPORTS - Dénomination du gymnase des Rougières :
Gymnase Nathalie SIMON

Il est proposé d'accepter la dénomination « Gymnase Nathalie SIMON » pour le gymnase du complexe sportif des Rougières.

Si l'on délibère, je le mets aux voix. Qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°45 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - INSEE - ENQUÊTE FAMILLES
2025 - Convention de mise en œuvre de la collecte associée au Recensement
de la Population 2025 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la
convention à intervenir avec la Direction Régionale de l'INSEE de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Mme RITONDALE : L'enquête de famille est réalisée par l'INSEE depuis 1954 et elle n'est conduite que tous les dix ans pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique et elle est menée auprès d'un échantillon de 2 000 communes et nous avons été tirés au sort.

Donc lorsque le recensement va avoir lieu à certaines réalisations, nous allons demander aux enquêteurs de pouvoir réaliser l'enquête de famille pour l'INSEE. Et ils auront un petit complément de revenus pour l'enquête.

M. LE MAIRE : Très bien, chacun sachant l'importance pour la commune du recensement puisqu'il y a un certain nombre de ressources qui dépendent de cela. Est-ce que l'échantillon a augmenté ?

Mme RITONDALE : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°46 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit en fait du départ en retraite d'un salarié au sein de la zone d'activité du Port Saint-Pierre qui a nécessité le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent polyvalent afin de répondre aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service dans le cadre d'une activité normale de la régie, il est proposé :

- La consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée,
- D'adopter le projet de contrat de travail ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

Et je souhaite préciser que ce contrat de travail est de droit privé compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°47 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT ST PIERRE - Organisation du stationnement - Modifications

M. BRUNEL : Il s'agit en fait d'un ajout de catégories à la délibération du 22 avril 2016 qui permettait la mise en place de l'organisation du stationnement pour certaines catégories bénéficiaires, donc :

- Les usagers bénéficiaires d'un poste d'amarrage et titulaires d'un titre d'occupation égal ou supérieur à six mois, ce sont les usagers dits de Longue Durée,
- Les professionnels du nautisme,
- Les résidents des îles de Port-Cros et du Levant.

Une tarification spécifique leur avait été attribuée sous forme d'une redevance forfaitaire annuelle de 50 euros. Il est proposé au Conseil Municipal de compléter cette liste des agents du Parc national de Port-Cros et des agents métropolitains à destination des îles de Port-Cros et du Levant.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : Deux questions diverses, l'une sur la clinique Sainte Marguerite, voulez-vous la rapporter ?

Mme FERJANI : Oui, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, nous prenons la parole aujourd'hui pour porter à votre connaissance une situation des plus préoccupantes qui affecte notre commune d'Hyères et sa région. L'incendie tragique de la clinique Sainte Marguerite a engendré des conséquences désastreuses, touchant non seulement les salariés de l'établissement placés en partie au chômage partiel avec une perte de revenu et de pouvoir d'achat de l'ordre de 40%, mais également une cinquantaine de chirurgiens libéraux et leurs équipes, se retrouvant soudainement sans emploi ni revenus, dans une impasse déconcertante.

Lors d'une réunion récente regroupant le directeur de l'hôpital, des représentants du personnel médical, l'INRS et des autorités locales, une proposition concrète a émergé. Malheureusement, les directions et autorités compétentes refusent de s'engager pour garantir une continuité de soins aux patients de la clinique sinistrée, privilégiant des considérations politiques au détriment de la santé publique.

Il est de notre devoir de souligner le désengagement manifeste des hôpitaux publics, tels que Renée Sabran et Léon Bérard, qui disposent pourtant de blocs opératoires sous-utilisés les après-midi. Ces infrastructures pourraient être mises à disposition des chirurgiens dans le besoin, offrant ainsi une solution viable et immédiate à cette crise.

Des alternatives ont tout de même été proposées telles que des créneaux d'opération dans d'autres établissements comme celui de Saint Jean. Cependant, ces solutions demeurent insuffisantes pour pallier la totalité des besoins des patients, laissant près de 70% de l'activité chirurgicale sans réponse adéquate.

Cette situation contraint les chirurgiens à se déplacer dans plusieurs hôpitaux éloignés, compromettant gravement les conditions de travail, la qualité du suivi postopératoire et l'ancrage local essentiel à une relation de confiance avec les patients.

Au-delà de l'aspect humain, c'est une véritable crise sanitaire qui se profile à l'horizon. Les délais de prise en charge s'allongent, les patients se retrouvent dispersés sur des structures distantes, l'expertise locale et la proximité des praticiens sont compromises. À cela s'ajoute l'afflux saisonnier de résidents triplé en été, mettant à rude épreuve notre unique hôpital local, non adapté et non spécialisé pour faire face à une telle affluence.

Il est impératif que nous trouvions une solution locale pour garantir la santé de notre population et éviter une crise sanitaire imminente, évitant ainsi la surcharge de l'hôpital public d'Hyères.

Nous devons également assurer une transition pérenne pour les chirurgiens, leurs équipes et le personnel médical de la clinique, afin qu'ils puissent continuer à exercer dans des conditions optimales. De nombreuses vies professionnelles sont en jeu, de

nombreux emplois sont menacés et le départ de ces spécialistes risquerait de laisser un vide irréparable dans notre système de santé.

Quelles solutions concrètes proposez-vous face à cette crise inédite, Monsieur le Maire ?

Nous vous appelons à l'unité et à l'action, la santé de nos concitoyens, la pérennité de nos services de santé et la cohésion de notre communauté dépendent de notre capacité à agir avec détermination et solidarité. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci, Madame, merci d'ailleurs de l'intérêt que vous portez à Sainte Marguerite et aux problèmes sanitaires dans notre territoire. Il va de soi que c'est un souci partagé et que je n'ai pas bien compris la phrase qui disait que l'on privilégiait des considérations politiques au détriment de la santé publique. Je ne sais pas qui le fait, mais je peux vous dire que personne ne le fait, que ce soit la direction de l'hôpital, que ce soit l'adjoint à la santé ou que ce soit votre serviteur.

Deuxième réflexion sur votre document, vous évoquez le fait qu'il y a un désengagement manifeste des hôpitaux publics et vous citez donc Bérard qui dispose pourtant de blocs opératoires sous-utilisés. Il n'y a pas de bloc opération à Bérard, donc avant d'écrire des choses...

Mme FERJANI : Il y a un bloc opératoire, ce sont des chirurgiens de la clinique Sainte Marguerite qui nous l'ont rapporté, Monsieur le Maire.

Mme AGOSTA : Il y a un bloc opératoire à Léon Bérard, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je demande véritablement, parce que ces choses-là sont trop sérieuses pour dire n'importe quoi, ce que je dis, je le tiens du PDG de Léon Bérard et du directeur, il n'y a pas de bloc opératoire...

Mme AGOSTA : Monsieur le Maire, j'ai travaillé à Léon Bérard en 1985 et il y avait un bloc opératoire.

(Discussion entre plusieurs personnes hors micro)

M. LE MAIRE : C'est un état de fait. Madame GUEMARD, d'abord vous êtes dans la salle donc vous vous taisez. Je demande simplement à Var Matin, s'ils peuvent faire leur travail d'investigation, il suffit d'un coup de téléphone au directeur de l'hôpital Léon Bérard ou au PDG de Léon Bérard et l'on verra si je suis un âne et que je n'ai pas compris au téléphone, vous le marquez et vous le soulignez au Stabilo dans votre journal. Toujours est-il que c'est comme ça.

Le plus important n'est pas là, moi, dès le 29 mai, j'ai provoqué une réunion dans mon bureau avec le directeur de l'ARS et le directeur de Sainte Marguerite parce qu'il était important, me semble-t-il, que les trois acteurs les plus significatifs puissent connaître l'évolution des choses. Vous savez qu'il y a eu un silence radio depuis le 29 mai, j'ai provoqué une deuxième réunion qui a eu lieu ce matin avec toujours le

directeur de l'ARS, la présence de la commission médicale et le directeur de Sainte Marguerite et l'on y voit un peu plus clair.

Première information importante, ils ont aujourd'hui le résultat des expertises sur les bâtiments, ce qui est absolument essentiel parce que vous savez que c'est essentiellement la radiologie et le bloc opératoires qui ont été touchés, il faut qu'ils sachent si les structures ont bougé et ils auront les résultats ce soir.

Deuxième réalité, les consultations sont rouvertes en totalité. La totalité des consultations est rouverte à Sainte Marguerite.

Troisième réalité, il y a un certain nombre de prestations qui sont transférées sur Saint Roch et Saint Jean, ce n'est peut-être pas satisfaisant, mais ils font comme ils peuvent. Étant bien entendu que la première réunion que j'ai faite dans mon bureau, j'avais fait venir le directeur de Sainte Musse et de l'hôpital d'Hyères et il s'était engagé à mettre la totalité de ses moyens au service de Sainte Marguerite. Il a doublé ça d'un courrier qu'il m'a fait parvenir ce matin où, par exemple, il dit : « Je renouvelle la proposition faite le 29 mai dans ces deux domaines » il écrit à Monsieur MAINGUY, PDG de Sainte Marguerite, « à savoir la possibilité de mettre à disposition notre salle (1 :25 :10) à l'hôpital Sainte Musse dans des conditions à définir avec nos pharmaciens et la proposition de mise à disposition du plateau de l'unité de dialyse médicalisée de l'hôpital Georges Sand à La Seyne, là aussi une organisation étant à décider ». Donc il y a une volonté de solidarité manifestée totale de la part de l'hôpital public.

Donc je répète : expertise dont les résultats seront connus aujourd'hui, les consultations sont rouvertes, les opérations sont dérivées. Ils espèrent une réouverture à l'automne, cette réouverture impose plusieurs choses. Bien entendu, on va reconstruire le bloc opératoire et la radiologie, le scanner, etc. En revanche, ils s'orientent vers les unités mobiles de radiologie et le bloc opératoire, comme on fait aujourd'hui, qui seraient sans doute sur un domaine public. Je suis totalement disponible par exemple qu'on leur propose l'Espace 3000 parce qu'il faut bien les mettre quelque part. La difficulté qu'ils ont pour ces unités mobiles, ils n'ont plus de parking sur Sainte Marguerite, et s'il y a de la place sur l'Espace 3000, c'est trop loin parce qu'il faut la continuité entre le bloc opératoire, etc. Donc la probabilité, c'est qu'ils les mettront sur le parking de Sainte Marguerite, nous, on leur donnera le parking de l'Espace 3000 et ils feront un système de navettes pour les patients ou les personnes qui le souhaitent.

Le nettoyage a commencé puisqu'au-delà de ce qui a brûlé, il y a toutes les fumées qui ont envahi un peu les étages, et ils prévoient la fin du nettoyage le 8 juillet. Il n'y a pas d'amiante je le dis aussi par rapport à ce que l'on a entendu. Bien sûr, c'est très compliqué, mais ça bouge et ça va dans la bonne direction. Et bien entendu sur ces sujets-là, rien ne peut être fait sans l'accord de l'ARS, on ne peut pas s'amuser à déplacer des patients à opérer ici ou là comme ça, donc l'ARS contrôle tout cela, il y a des inspections qui sont en cours. Mais j'ai souhaité ce matin me faire votre interprète pour dire d'une part qu'il fallait que Sainte Marguerite respecte les

contraintes de l'ARS et dire à l'ARS de faire attention, car il y a un problème d'urgence et qu'il y a une procédure pour que tout cela se fasse le mieux possible. Donc on va dans la bonne direction, je répète, et je le dis avec l'accord de Monsieur MAINGUY, sinon je ne communiquerai pas. J'ai demandé d'ailleurs au responsable de Sainte Marguerite de faire rapidement une communication dès qu'il aura des éléments complémentaires parce que cette absence de communication est nocive.

Donc l'information que je voulais vous donner, c'est une fois reconstruit ce qui a été abimé, il y a un engagement très clair qui est pris par Sainte Marguerite pour la création d'une clinique augmentée ailleurs. C'est-à-dire d'ores et déjà un accord avec Toulon pour regrouper Saint Jean et Saint Roch, la volonté est désormais de développer Sainte Marguerite ailleurs, soit *in situ*, soit à la zone du Roubaud. Donc ce sont de bonnes nouvelles, je rappelle la volonté manifestée par certains de transférer ces cliniques ailleurs. Or, s'il y a une démonstration qui a été faite dans l'immédiat, c'est que le drame qui s'est produit à Sainte Marguerite a démontré l'attachement incroyable de la population, on en était sûr, mais du personnel aussi à Sainte Marguerite. Quand il n'y a pas ce genre de chose, on raisonne un peu théoriquement, là, il y a un attachement fort et on voit bien la nécessité de ne pas trop s'éloigner du monde libéral, de l'hôpital et de l'écosystème incroyable que nous avons à Hyères, donc c'est une très bonne nouvelle qu'ils aient pris cette décision.

Pour le reste, nous, nous mettrons tous les moyens matériels dont on peut disposer, mais en aucune façon des décisions techniques, on n'est pas compétent, mais on fera tout pour que la communication soit améliorée et que l'accélération soit la plus grande possible. Je peux vous dire, parce qu'on l'a constaté avec le directeur de l'ARS ce matin, la volonté d'aller vite de la part de Sainte Marguerite, elle ne peut pas être contestée. Mais c'est très compliqué, je vous donne un exemple, je leur ai proposé de mettre éventuellement les unités mobiles sur l'Espace 3000, mais ce ne sont pas les mêmes prises que pour allumer un radiateur, ce sont de très gros câbles et ils ne peuvent même pas le faire aujourd'hui à Sainte Marguerite, il faut changer tous les câbles nécessaires pour alimenter ce genre de chose. Que ça rassure aussi les nombreux patriciens, je pense notamment aux radiologues, qui ont une inquiétude et nous sollicitent, voilà un élément de réponse. Voilà pour ce premier sujet qui est très important. Je tiens bien entendu la lettre du directeur de l'hôpital à votre disposition.

La deuxième question, Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Selon un blog local, la Cour régionale des comptes aurait lancé une procédure concernant le centre commercial du nautisme. Il est rapporté que la CRC aurait formulé une demande d'explications détaillée concernant, semble-t-il, quatre agents. Confirmez-vous ces allégations ? Si oui, pourriez-vous fournir au Conseil Municipal des précisions approfondies ?

M. LE MAIRE : Alors « selon un blog local », ce n'est pas ma tasse de thé, vous l'aurez compris, ce n'est pas la vérité non plus. Sinon il faudrait que l'ensemble des

informations relayées par la presse régionale ait transité auparavant par un blog local. L'impartialité doit parfois être contestée, donc quelle est la réalité des choses ? Il y a eu des difficultés rencontrées lors de la réalisation du marché du centre commercial du nautisme, elles ont conduit la commune à plusieurs décisions graves, on a diligenté des expertises techniques, des expertises financières, des expertises juridiques pour être sûrs de ce que nous faisons, pour être sûrs des conclusions qu'on pouvait tirer de ce qu'il se passait. Mais on n'arrive pas, (1 :32 :26) dans les termes de la connaissance de ces expertises, au contrat du maître d'œuvre dont la commune met en cause la totale responsabilité dans les difficultés qu'on a connues, même si d'autres entreprises peuvent être appelées.

La commune a diligenté deux actions en justice. L'une au titre de l'article 40, nous avons saisi le procureur de la République parce que nous pensons qu'il y a des interventions qui devraient être approfondies. L'autre, nous avons intenté une procédure devant le tribunal administratif pour qu'il définitive, après expertises officielles, les responsabilités du maître d'œuvre et des entreprises et pourquoi pas du maître d'ouvrage. Mais seul un organe judiciaire indépendant peut le faire, nous n'avons pas peur de ses conclusions, nous les sollicitons parce que c'est le seul moyen de le faire. Ce n'est pas je ne sais quel savant autoproclamé qui peut définir les responsabilités. Peu après l'article 40, Monsieur INFANTE, un professionnel du nautisme, a déposé lui aussi une plainte au procureur de la République me mettant principalement en cause dans des termes absolument invraisemblables et corrélativement mettant en cause ceux qui ont eu à gérer le dossier pendant cette période.

Le procureur, saisi de deux façons, a clairement indiqué qu'il n'y avait pas d'infraction pénale et il a classé la plainte. En revanche, il l'a communiqué à la Cour des comptes et c'est à ce titre qu'une instruction va intervenir dans le cadre d'une nouvelle ordonnance du 23 mars 2022 qui porte sur la responsabilité financière des gestionnaires publics. Si vous avez des enfants ou des petits-enfants, il faudra réfléchir à deux fois avant de leur dire de rentrer la fonction publique territoriale parce que, pour des raisons invraisemblables, vous pouvez être rattrapés. Concernant ces fonctionnaires, j'atteste de leur parfait professionnalisme et ils vont fournir à l'instruction de façon sereine et déterminée les explications nécessaires. Comme le prévoit l'article L.134-1 du Code général des collectivités territoriales, je leur ai accordé la protection fonctionnelle, ce qui est de ma responsabilité quand il s'agit d'argent public, parce qu'il y a une double ou une triple peine, quelqu'un vous met directement ou indirectement en cause et vous payez l'avocat, je crois qu'il y a des avocats ici qui doivent savoir qu'en la matière, ce n'est pas simple, ça peut être très élevé. Nous souhaitons que l'instruction soit rapide, je répète ma confiance totale en ces agents et je souhaite qu'ils soient laissés en dehors des polémiques politiques que d'aucuns voudraient entretenir.

Un mot supplémentaire, quiconque a le droit bien entendu, surtout s'il se sent dans une dimension de mission, de saisir la justice, d'écrire au procureur, etc. À un moment donné, je demande quand même à cette personne de regarder les dégâts

qu'il peut faire dans la vie des personnes privées, je parle des fonctionnaires, pour savoir le niveau de déstabilisation, le caractère insupportable des conséquences de tels actes. J'ajoute qu'il y a plus que ce qu'on pourrait appeler du harcèlement permanent avec des procédés de diffamation hallucinants, je dis que chacun réfléchisse aux dégâts qu'il peut faire dans les vies, dans les vies privées, pour satisfaire je ne sais quelle dimension obsessionnelle. Bien entendu, quand c'est excessif, c'est mal ce qu'il fait là et il faudra en tirer les conséquences, mais je voulais bien entendu assurer les fonctionnaires mis en cause de ma totale solidarité dans cette affaire.

Mme TROPINI : Est-ce que je peux ajouter un mot s'il vous plaît ? J'aimerais juste rappeler que ce qui est anormal, c'est déjà d'apprendre cette information par le biais d'un blog plutôt que par vous-même, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Attendez, Madame, ce que vous dites n'est pas acceptable...

Mme TROPINI : Déjà le 8 décembre, Monsieur le Maire, je vous ai interrogé, vous m'avez dit que vous déposiez un signalement, je pense que l'ensemble de ce Conseil n'était pas au courant. En fin de compte, on apprend les choses par le blog, ce que je veux dire par là, c'est qu'en fin de compte vous ne communiquez pas là-dessus.

Ensuite, j'aimerais vous poser une question un peu directe, Monsieur le Maire. J'ai bien compris que vous soutenez vos agents, j'ai bien compris aussi que la loi finances 2022 vise à unifier les responsabilités financières sur les agents. Mais la question que je vous pose, Monsieur le Maire, qui est très directe, c'est : assumerez-vous les actes intervenus de votre responsabilité ?

M. LE MAIRE : Écoutez, je ne comprends même pas ce que vous dites, pardon ?

Mme TROPINI : Je pense que vous avez compris ma question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ne riez pas, Madame BURKI, vous êtes vraiment de même nature tous. C'est quoi cette inquisition ? C'est quoi ces soupçons ?

Mme TROPINI : Ce n'est pas une inquisition, on vous pose une question, Monsieur le Maire, c'est oui ou c'est non.

M. LE MAIRE : J'assume toujours et je n'ai rien à assumer en l'occurrence.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, vous avez déposé un signalement, c'est donc qu'il y a eu un préjudice, vous le reconnaissez.

M. LE MAIRE : Écoutez Madame, si vous écoutez ce que j'ai dit, oui, il y a un préjudice pour la commune bien entendu, mais qui est dû essentiellement au maître d'œuvre et aux entreprises. Et il appartiendra, je l'espère, à l'ordre administratif qui est saisi de définir les responsabilités. Je vais même ajouter en vous parlant : même si ça doit engager le maître d'ouvrage, donc ce n'est pas la peine de me demander si j'assume si d'aventure c'était le cas, mais il n'y a aucune raison que ce soit le cas. Et

cette suspicion permanente que vous essayez de faire régner, cette façon pourrie pour certains ici ou ailleurs dans les blogs, de dénoncer en permanence quelque chose qui pourrait être pervers ou fielleux, c'est insupportable. C'est ce qu'on appelle la délation permanente, c'est le trouble permanent, c'est une façon de faire la politique qui me répugne, vous en êtes un exemple flagrant puisque vous posez des questions de ce type-là. Ce n'est pas comme ça que l'on fait de la politique, Madame TROPINI. La politique, c'est quelque chose qui devrait être convenable, qu'il y ait des actions, qu'il y ait des instances, qu'il y ait des jugements, on verra bien. Mais qu'est-ce que ça veut dire : « Assumez-vous vos responsabilités » ? J'assume toutes mes responsabilités, y compris le fait de dire que vous êtes irresponsable. Merci.

(La séance est levée à 15 h 38.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

14 JUIN 2024

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

06 SEPTEMBRE 2024

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
M. Olivier MICALLEF, CMD**



**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS